



**MINISTÈRE
DES FINANCES**

OBLIGATIONS DU TRÉSOR

Placez votre épargne en Obligations du Trésor, gagnez en intérêts et en biens publics.

Taux d'intérêt : 8 à 10%

Les Obligations du Trésor sont des titres de créance à moyen et long terme, émis par le Ministère des Finances pour le financement des dépenses de l'Etat (Routes, écoles, hôpitaux, etc.)

« Véritable partenariat gagnant – gagnant »

Acheter des Obligations du Trésor revient à prêter votre argent à l'Etat et gagner, après une période fixée, des intérêts et des biens publics.

Pourquoi investir en Obligations du Trésor ?

- Moyen sûr d'épargne avec un rendement plus élevé que celui de l'épargne classique ;
- Taux d'intérêt suffisamment intéressant, oscillant autour de 9% ;
- Intérêts sur les Obligations du Trésor défiscalisés ;
- Taux de commission bancaire faibles pour garantir la rentabilité de votre placement ;
- Assurance de récupérer son placement à l'échéance. La Banque Centrale débite automatiquement le compte général du Trésor à l'échéance pour assurer le respect des dates de remboursement ;
- Les Obligations du Trésor libellées en franc congolais (OTI) sont indexées au cours de change entre le dollar américain et le franc congolais, ce qui limite considérablement le risque de change pour l'investisseur ;
- Les Obligations du Trésor peuvent être présentées dans une banque comme garantie pour soutenir la demande d'un crédit ;
- Fierté de participer au financement du budget de l'Etat.

Deux types d'Obligations du Trésor circulent sur le marché :

- Les Obligations du Trésor Indexées (OTI) : titres à moyen et long terme, libellés en franc congolais, indexés au cours de change entre le dollar américain et le franc congolais.
- Les Obligations du Trésor en dollar américain (OT en USD) : titres à moyen et long terme, libellés en dollar américain. Le paiement des intérêts et le remboursement du principal sont effectués en dollar américain.

Comment fonctionnent les OTI et les OT en USD ?

- Comme pour les BTI, la valeur nominale de chaque OTI est de 100 000 FC. A cet effet, un montant de 1 000 000 FC (montant minimum de souscription) vous permet d'acquérir dix (10) OTI.
- La valeur nominale de chaque OT en USD est de 10 USD. A cet effet, un montant de 100 USD (montant minimum de souscription) vous permet d'acquérir dix (10) OT en USD.
- La maturité des OTI ou des OT en USD est supérieure à 1 an. Les annonces d'adjudications publiées par le Ministère des Finances portent souvent des maturités de 18 mois (1 an et 6 mois) et de 2 ans.
- Cependant, pour limiter la pression sur votre trésorerie, les intérêts sont généralement payés tous les 3 mois alors que le principal est remboursé tous les 6 mois.

Par exemple, lorsque vous placez 1 000 USD dans des OT en USD de 2 ans, le Trésor public vous paiera tous les 6 mois, au titre de remboursement du principal, 250 USD jusqu'à totaliser, après 4 paiements, le montant de 1 000 USD investi.

Dans l'entretemps, le Trésor public vous paiera des intérêts tous les trois mois suivant le taux d'intérêt fixé (8%, 9%, 10%, etc.). Vous bénéficierez donc de 8 paiements d'intérêts.

- Les OTI et les OT en USD sont aussi dématérialisées c'est-à-dire qu'elles sont inscrites dans votre « compte-titres » auprès de votre banque teneur de comptes conservateur.

Comment souscrire aux OTI ou aux OT en USD ?

- Demandez à votre banque teneur de comptes conservateur d'ouvrir un « **compte-titres** » en votre nom.
- Consultez le calendrier des émissions sur le site internet du Ministère des Finances (<https://finances.gouv.cd>) pour connaître les dates des adjudications des OTI ou des OT en USD.
- Les adjudications ont lieu le mardi. A cet effet, trois jours avant la date fixée dans le calendrier, consultez le site internet du Ministère des Finances pour obtenir l'annonce de l'adjudication.
- Suivant l'annonce de l'adjudication, donnez l'ordre à votre banque de soumissionner pour votre compte en précisant le montant que vous désirez placer et le prix (100%, 99%, 101%, etc.).

Notez que les prix sont exprimés en pourcentage.

- ✓ 100 % (prix au pair) signifie que vous verserez au Trésor public la totalité du montant soumissionné, soit 1 000 000 FC pour 10 OTI ou 100 USD pour 10 OT en USD. **A cet effet, votre marge se limitera aux intérêts fixés dans l'annonce de l'adjudication (Par exemple 9%).**
- ✓ 99% (Prix inférieur à 100 % ou prix en dessous du pair) signifie que vous verserez au Trésor public 99% du montant total soumissionné, soit 990 000 FC pour 10 OTI ou 99 USD pour 10 OT en USD. **Dans ce cas, votre rendement sera supérieur au taux d'intérêt fixé.** En plus des intérêts, vous bénéficierez de 1% de la valeur nominale totale de votre soumission, soit 1 000 000 FC – 990 000 FC = 10 000 FC pour les OTI ou 100 USD – 99 USD = 1 USD pour les OT en USD.
- ✓ 101% (Prix supérieur à 100% ou prix au-dessus du pair) signifie que vous verserez au Trésor public 101% du montant total soumissionné, soit 1 010 000 FC pour 10 OTI ou 101 USD pour 10 OT en USD. **Dans ce cas, votre rendement sera inférieur aux taux d'intérêt fixé dans l'annonce de l'adjudication.**
- Consultez les résultats de l'adjudication qui seront publiés le jour même sur le site internet du Ministère des Finances et vérifiez votre compte-titres auprès de votre banque pour savoir si votre soumission a été retenue.